

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 11703 Numéro SIREN : 839 314 242 Nom ou dénomination : VYV INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 49082

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 24-07-2020

N° DE DEPOT : 049082

N° GESTION : 2018B11703

N° SIREN : 839314242

DENOMINATION : VYV INVEST

ADRESSE : Tour Montparnasse 33 avenue du Maine BP 25 75755 Paris CEDEX 15

MILLESIME : 2019



SAS VYV INVEST

Premier exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2019
Comptes annuels

Certifiés conformes – Le Président

Signé par Thierry BEAUDET
Le 03/06/2020

Signed with
universign



Sommaire

1.	Comptes annuels	3
1.1	Bilan	3
1.2	Compte de résultat (en €uros)	5
1.3	Hors-Bilan	6
2.	Annexe aux comptes annuels.....	7
2.1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	7
2.2	Changements dans les règles et méthodes de présentation.....	8
2.3	Notes sur le bilan	9
2.4	Notes sur le compte de résultat	11
2.5	Éléments complémentaires	12



1. Comptes annuels

1.1 Bilan

1.1.1 Actif (en Euros)

Rubriques	Montants Bruts	Amortissements Provisions	31/12/2019
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel, outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en-cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Titres de participation	155 475 129	-16 682 000	138 793 129
Autres formes de participations			
Titres immobilisés autres que l'activité portefeuille			
Autres titres immobilisés	4 200 000		4 200 000
Prêts	4 500 000	-3 600 000	900 000
Autres immobilisations financières	271 296		271 296
ACTIF IMMOBILISE	164 446 425	-20 282 000	144 164 425
STOCK ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	2 970 273	0	2 970 273
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement			
(dont actions propres :)			
Disponibilités	45 937 122	0	45 937 122
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT	48 907 395		48 907 395
Frais d'émission d'emprunts à étaler			
Primes de remboursement des obligations			0
TOTAL GENERAL	213 353 821	-20 282 000	193 071 821



1.1.2 Passif (en Euros)

Rubriques	31/12/2019
Capital	202 044 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	
Réserve légale	
Réserve statutaire ou contractuelle	
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-17 618 771
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
FONDS PROPRES	184 425 729
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
AUTRES FONDS PROPRES	
Provision pour risques	
Provision pour charges	
PROVISIONS	0
DETTES FINANCIERES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	
DETTES D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600 340
Dettes fiscales et sociales	1 174 784
DETTES DIVERSES	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 870 968
Autres dettes	
COMPTES DE REGULARISATION	
Produits constatés d'avance	
DETTES	8 646 092
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	193 071 821



1.2 Compte de résultat (en €uros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			0
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	0	0	0
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			0
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			711 682
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotation aux amortissements			
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION			711 682
RESULTAT D'EXPLOITATION			-711 682
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			195 344
Produits des autres valeurs immobilières et créance de l'actif immobilisé			284 137
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements			
PRODUITS FINANCIERS			479 481
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			20 282 000
Intérêts et charges assimilés			30 199
Différence négative de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			20 312 199
RESULTAT FINANCIER			-19 832 718
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-20 544 400



Rubriques	France	Exportation	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 100 413
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			4 100 413
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements , dépréciations et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			0
RESULTAT EXCEPTIONNEL			4 100 413
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			1 174 784
TOTAL DES PRODUITS			4 579 894
TOTAL DES CHARGES			22 198 665
BENEFICE OU PERTE			-17 618 771

1.3 Hors-Bilan

Néant

2. Annexe aux comptes annuels

2.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1.1 Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Le 1^{er} exercice comptable a une durée de 20 mois, couvrant la période du 7 mai 2018 au 31 décembre 2019.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1.2 Méthodes d'évaluation

2.1.2.1 Immobilisations incorporelles

Néant

2.1.2.2 Immobilisations corporelles

Néant

2.1.2.3 Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs d'inventaire retenues sont les suivantes :

- Titres cotés : cours de bourse
- Titres non cotés : valeur d'utilité obtenue via une approche multicritères (Discounted Cash-flow « DCF », multiples boursiers, multiples transactionnels).

Concernant l'approche « DCF », les flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le management. Les paramètres retenus sont les suivants :

- Taux d'impôt sur les sociétés : 26,5%
- Taux d'actualisation « CMPC » : personnalisation ou 25% (pour les start-up)
- Taux de croissance à l'infini : 1,9 %
- Titres créés sur l'exercice (constitution de société) : coût d'acquisition
- Titres acquis sur l'exercice : valeur de transaction



2.1.2.4 Autres titres immobilisés – Prêts

La valeur brute est déterminée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée à la valeur de négociation.

En cas de valeur d'inventaire inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

2.1.2.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Elles n'ont pas fait l'objet de dépréciation, aucun élément sur d'éventuelles difficultés de recouvrement n'étant porté à notre connaissance.

2.1.2.6 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.1.2.7 Disponibilités

Ce poste comporte les comptes bancaires (trésorerie courante).

2.1.2.8 Provisions pour risques et charges

Néant

2.2 Changements dans les règles et méthodes de présentation

2.2.1 Changements dans les règles comptables

Néant

2.2.2 Changements dans les règles d'évaluation

Néant

2.2.3 Changements dans les règles de présentation

Néant



2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 Titres de participation

Société (en k€)	Date acquisition	Nombre de parts	% détention	Apports	Acquisitions	Cession	Augmentation de capital	Valeur brute
LLT Consulting	29/05/2018	1 300	52,00%		2 100			2 100
Vigéo	08/06/2018				1 652	-1 652		0
KRG Corporate	11/07/2018	167 067	63,96%		9 142			9 142
SAFM	16/11/2018	28 000	93,33%	27 066			23 333	50 399
EGAMO	16/11/2018	1 275	63,75%	8 288				8 288
KALIXIA	16/11/2018	3 500	50,00%				6 700	6 700
Harmonie Conseil	16/11/2018	30 000	71,33%	4 124				4 124
EGAS	16/11/2018	25 000	100,00%	2 959				2 959
EGARESEAUX	16/11/2018	500	100,00%	1 975				1 975
EP	16/11/2018	274	24,98%	1 600				1 600
Europamut	16/11/2018	6 654	66,53%	998				998
EQUASANTE	07/12/2018	6 071	51,00%	2 168				2 168
TBNO Invest	21/12/2018	205 417	100,00%	5 165	1 668			6 833
HDS	28/03/2019	7 741 935	22,25%				11 999	11 999
Goove	12/06/2019	22	10,00%		50			50
Streetlab	02/07/2019	634 328	17,00%		850			850
Groupe Arcade VYV	10/07/2019	113 936	52,04%		33 807			33 807
VYV Protection Avenir	23/07/2019	60 000	63,16%		6 000			6 000
PASS	30/07/2019	560	100,00%		85			85
HM-VYV Innovation	11/10/2019	45 660	50,00%		4 566			4 566
Chorum Conseil	28/11/2019	14 647	97,00%		832			832
Total				54 343	60 752	-1 652	42 032	155 475

2.3.2 Autres titres immobilisés – Prêts

En k€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Intérêts courus	Total
Obligation Convertible en Action - EP	4 200		4 200	238	4 438
Prêt - EGAS	4 500	-3 600	900	33	933
Total	8 700	-3 600	5 100	271	5 371

- L'obligation convertible en action est assortie d'une prime de non-conversion, due par l'émetteur (par prudence, celle-ci n'a pas été comptabilisée)
- Le prêt de 4.500 k€ avec EGAS, a été déprécié à hauteur de 3.600 k€, correspondant au montant d'abandon de créance consenti le 17 mars 2020.

2.3.3 Créances

En k€	31/12/2019
KRG	2557
GOOVE	400
Autres	13
Total	2 970



Les créances envers KRG et GOOVE correspondent à des avances en comptes courant conformément aux conventions signées entre les entités et VYV INVEST.

Les autres créances correspondent aux intérêts courus des avances consenties à KRG et GOOVE.

2.3.4 Fonds propres

En k€	31/12/2019
Capital	202 044
Report à nouveau	0
Résultat	-17 618
Total	184 426

Le capital est composé de 2.020.445 actions pour une valeur nominale de 100 €.

2.3.5 Dettes

En k€	Montant
Exploitation	582
Dettes fiscales	1 174
Total	1 756

- Les dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an et correspondent à de la sous-traitance auprès de l'UMG Groupe VYV.
- Les dettes fournisseurs sont payées à 30 jours, fin de mois.
- Les dettes d'exploitation intègrent les factures non parvenues pour 18 k€ et correspondent aux honoraires CAC conformément à la lettre de mission.
- La dette fiscale d'un montant de 1.175 k€ correspond à l'Impôt sur les Sociétés du au titre de l'exercice.

2.3.6 Dettes sur immobilisations

En k€	Montant
HDS	3 870
VYV Protection Avenir	3 000
Total	6 870

Les dettes sur immobilisations concernent le capital souscrit non appelé pour les 2 entités HDS et VYV Protection Avenir.



2.4 Notes sur le compte de résultat

2.4.1 Compte de résultat

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 17.619 k€.

En k€	31/12/2019
Chiffre d'affaires	0
Frais généraux	-712
Impôts et taxes	0
Charges de personnel	0
Dotations d'exploitation	0
Résultat d'exploitation	-712
Résultat Financier	-19 833
Résultat Exceptionnel	4 100
Impôts sur les sociétés	-1 175
Résultat net	-17 619

2.4.2 Résultat financier

En k€	31/12/2019
Intérêts comptes courants/prêts	285
Dividendes	195
Dotations (-) / Reprises (+) de provision	-20 282
Autres charges	-31
Résultat financier	-19 833

- Les intérêts des comptes-courants portent sur les avances consenties à GOOVE, KRG et EP ainsi que le prêt accordé à EGAS.
- Les dividendes ont été versés par EGAMO (177 k€) et HDS (18 k€) au titre des exercices clos au 31/12/2018.
- Il s'agit des provisions pour dépréciations des titres de participation pour un montant de 16.682 k€ ainsi qu'une dépréciation du prêt accordé à EGAS pour 3.600 k€.
- Les 30 k€ de charges financières correspondent aux intérêts de l'avance consentie par l'UMG Groupe VYV.

2.4.3 Résultat exceptionnel

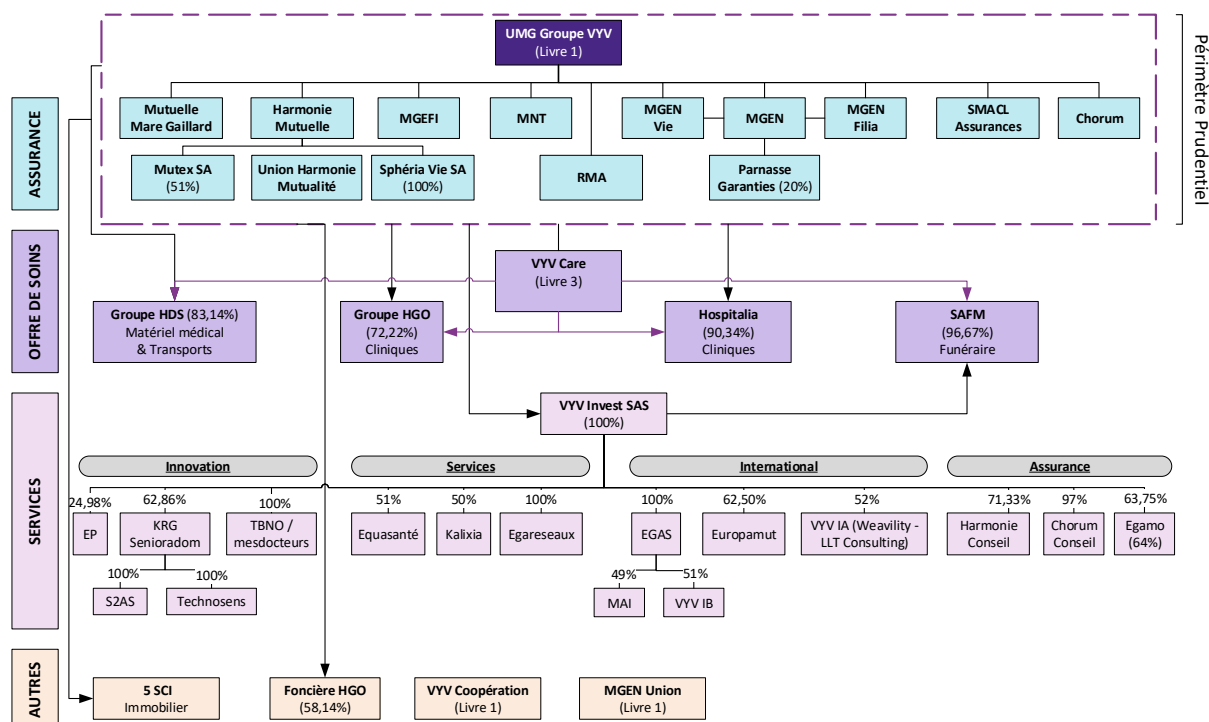
Le résultat exceptionnel enregistre le produit de la vente des titres Vigéo (5.752 k€), dont la valeur nette s'élevait à 1.652 k€ ; soit une plus-value de 4.100 k€.



2.5 Éléments complémentaires

2.5.1 Périmètre de combinaison

VYV Invest fait partie du périmètre de consolidation du Groupe VYV dont le schéma est présenté ci-dessous :



2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour ce 1^{er} exercice, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 18 k€ TTC au titre du contrôle légal des comptes sociaux de la SAS VYV INVEST.

2.5.3 Evènement post-clôture

2.5.3.1 Covid-19

L'épidémie du coronavirus "covid-2019" se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. Cette épidémie et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice, qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019, dans la mesure où VYV INVEST ne se trouve pas en situation d'absence de continuité d'exploitation.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et ses conséquences ne sont pas encore connus à la date d'établissement du présent rapport, mais pourraient entraîner des baisses de valeurs des sur les actifs immobilisés.

Par ailleurs, VYV INVEST a décidé de soutenir la trésorerie d'éventuelles participations impactées, à hauteur de 6 M€ maximum, en complément et après épuisement des autres solutions mobilisables par les sociétés concernées.



2.5.3.2 Prises de participations

- Souscription au Fonds PSL-ELAIA, (décision de CA VYV INVEST du 10/12/2019) avec engagement maximum de 2M€, et premier appel de fonds en janvier 2020 pour 300 k€.
- Souscription du Fonds SERENA III à hauteur maximum de 10 M€ en mars 2020
- Rachat des titres de KRG Corporate entre mars et avril 2020, de sorte que VYV INVEST en devient l'associée unique.

2.5.3.3 Avances en comptes-courant

- Avance en compte courant de 19,16 M€ consentie à EGAS en mars 2020 pour le rachat de titres VYV IB et le soutien à MAI.
- Mise en place d'une nouvelle avance en compte courant de VYV INVEST à KRG Corporate dans le cadre du projet Téléassistance (avril 2020) d'un montant maximum de 9,4M€.

VYV INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 202.044.500 euros
Siège social : 33 avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15
RCS Paris 839 314 242

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vint,
Le vingt-trois juin,
A neuf heures trente,

Les associés de la société VYV Invest sus dénommée, se sont réunis en assemblée générale mixte sur convocation régulière du Président, faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance qui permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 2.020.445 actions sur les 2.020.445 composant le capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

La S.A. GRANT THORTON Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Thierry BEAUDET en sa qualité de Président de la Société. Madame Christèle DELYE est désignée comme Secrétaire.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale ;
- le projet de statuts modifiés.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

❖ A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;

❖ **A titre extraordinaire :**

- Réduction du délai de convocation du Conseil d'administration de 15 jours à 5 jours et modification corrélative de l'article 20 des statuts ;
- Réduction du délai de convocation de l'Assemblée Générale de 15 jours à 8 jours et modification corrélative de l'article 25.3 des statuts ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

❖ **A titre ordinaire :**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 17.618.771 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne, par conséquent, quitus au Président et aux autres Administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte de 17.618.771 euros, décide, de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 184.425.729 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les opérations et conventions mentionnées dans le rapport susvisé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

❖ A titre extraordinaire :

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la proposition faite par le Conseil d'administration, décide de réduire le délai de convocation du Conseil d'administration de 15 jours à 5 jours et de modifier corrélativement l'article 20 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 20 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués aux réunions par le Président. La convocation est effectuée par tous moyens, même verbalement, au moins cinq (5) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres renoncent à ce délai. (...) »,

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la proposition faite par le Conseil d'administration, décide de réduire le délai de convocation de l'Assemblée Générale de 15 jours à 8 jours et de modifier corrélativement l'article 25.3 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« 25.3 - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées, soit par le Président du Conseil d'administration, soit en cas d'empêchement, par le Directeur Général, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs associés réunissant cinq pour cent au moins du capital ou à la demande du comité d'entreprise en cas d'urgence, soit par le Commissaire aux Comptes, s'il en existe un.

Pendant la période de liquidation, l'Assemblée est convoquée par le liquidateur.

La convocation est effectuée par tous procédés de communication écrite huit (8) jours avant la date de la réunion et mentionne le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. (...) »,

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire

Le Président

Monsieur Thierry BEAUDET

Signé par Thierry BEAUDET
Le 24/06/2020

 Signed with
universign



La Secrétaire

Madame Christèle DELYE

Signé par Christèle DELYE
Le 25/06/2020

 Signed with
universign



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS VYV INVEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 202 044 500 euros
Siège social :
Tour Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris

Premier exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

VYV INVEST

Premier exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VYV INVEST relatifs à l'exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 7 mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 138 793 Keuros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1.2.3 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie actualisés établies par les directions opérationnelles de la société et à examiner la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 26 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 5 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Valérie Dagannaud

Associée



SAS VYV INVEST

Premier exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2019

Comptes annuels





Sommaire

1.	Comptes annuels.....	4
1.1	Bilan.....	4
1.2	Compte de résultat (en Euros)	6
1.3	Hors-Bilan	7
2.	Annexe aux comptes annuels	8
2.1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	8
2.2	Changements dans les règles et méthodes de présentation	9
2.3	Notes sur le bilan.....	10
2.4	Notes sur le compte de résultat	12
2.5	Eléments complémentaires	13



1. Comptes annuels

1.1 Bilan

1.1.1 Actif (en Euros)

Rubriques	Montants Bruts	Amortissements Provisions	31/12/2019
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel, outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en-cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Titres de participation	155 475 129	-16 682 000	138 793 129
Autres formes de participations			
Titres immobilisés autres que l'activité portefeuille			
Autres titres immobilisés	4 200 000		4 200 000
Prêts	4 500 000	-3 600 000	900 000
Autres immobilisations financières	271 296		271 296
ACTIF IMMOBILISE	164 446 425	-20 282 000	144 164 425
STOCK ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	2 970 273	0	2 970 273
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
Disponibilités	45 937 122	0	45 937 122
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT	48 907 395		48 907 395
Frais d'émission d'emprunts à étaler			
Primes de remboursement des obligations			0
TOTAL GENERAL	213 353 821	-20 282 000	193 071 821



1.1.2 Passif (en Euros)

Rubriques	31/12/2019
Capital	202 044 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	
Réserve légale	
Réserve statutaire ou contractuelle	
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-17 618 771
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
FONDS PROPRES	184 425 729
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
AUTRES FONDS PROPRES	
Provision pour risques	
Provision pour charges	
PROVISIONS	0
DETTES FINANCIERES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	
DETTES D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600 340
Dettes fiscales et sociales	1 174 784
DETTES DIVERSES	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 870 968
Autres dettes	
COMPTES DE REGULARISATION	
Produits constatés d'avance	
DETTES	8 646 092
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	193 071 821



1.2 Compte de résultat (en €uros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			0
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	0	0	0
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			0
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			711 682
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotation aux amortissements			
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION			711 682
RESULTAT D'EXPLOITATION			-711 682
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			195 344
Produits des autres valeurs immobilières et créance de l'actif immobilisé			284 137
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements			
PRODUITS FINANCIERS			479 481
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			20 282 000
Intérêts et charges assimilés			30 199
Différence négative de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			20 312 199
RESULTAT FINANCIER			-19 832 718
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-20 544 400



Rubriques	France	Exportation	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 100 413
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			4 100 413
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements , dépréciations et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			0
RESULTAT EXCEPTIONNEL			4 100 413
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			1 174 784
TOTAL DES PRODUITS			4 579 894
TOTAL DES CHARGES			22 198 665
BENEFICE OU PERTE			-17 618 771

1.3 Hors-Bilan

Néant

2. Annexe aux comptes annuels

2.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1.1 Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Le 1^{er} exercice comptable a une durée de 20 mois, couvrant la période du 7 mai 2018 au 31 décembre 2019.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1.2 Méthodes d'évaluation

2.1.2.1 Immobilisations incorporelles

Néant

2.1.2.2 Immobilisations corporelles

Néant

2.1.2.3 Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs d'inventaire retenues sont les suivantes :

- Titres cotés : cours de bourse
- Titres non cotés : valeur d'utilité obtenue via une approche multicritères (Discounted Cash-flow « DCF », multiples boursiers, multiples transactionnels).

Concernant l'approche « DCF », les flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le management. Les paramètres retenus sont les suivants :

- Taux d'impôt sur les sociétés : 26,5%
- Taux d'actualisation « CMPC » : personnalisation ou 25% (pour les start-up)
- Taux de croissance à l'infini : 1,9 %
- Titres créés sur l'exercice (constitution de société) : coût d'acquisition
- Titres acquis sur l'exercice : valeur de transaction

2.1.2.4 Autres titres immobilisés – Prêts

La valeur brute est déterminée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée à la valeur de négociation.

En cas de valeur d'inventaire inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

2.1.2.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Elles n'ont pas fait l'objet de dépréciation, aucun élément sur d'éventuelles difficultés de recouvrement n'étant porté à notre connaissance.

2.1.2.6 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.1.2.7 Disponibilités

Ce poste comporte les comptes bancaires (trésorerie courante).

2.1.2.8 Provisions pour risques et charges

Néant

2.2 Changements dans les règles et méthodes de présentation

2.2.1 Changements dans les règles comptables

Néant

2.2.2 Changements dans les règles d'évaluation

Néant

2.2.3 Changements dans les règles de présentation

Néant



2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 Titres de participation

Société (en k€)	Date acquisition	Nombre de parts	% déten	Apports	Acquisitions	Cession	Augmentation de capital	Valeur brute
LLT Consulting	29/05/2018	1 300	52,00%		2 100			2 100
Vigéo	08/06/2018				1 652	-1 652		0
KRG Corporate	11/07/2018	167 067	63,96%		9 142			9 142
SAFM	16/11/2018	28 000	93,33%	27 066			23 333	50 399
EGAMO	16/11/2018	1 275	63,75%	8 288				8 288
KALIXIA	16/11/2018	3 500	50,00%				6 700	6 700
Harmonie Conseil	16/11/2018	30 000	71,33%	4 124				4 124
EGAS	16/11/2018	25 000	100,00%	2 959				2 959
EGARESEAUX	16/11/2018	500	100,00%	1 975				1 975
EP	16/11/2018	274	24,98%	1 600				1 600
Europamut	16/11/2018	6 654	66,53%	998				998
EQUASANTE	07/12/2018	6 071	51,00%	2 168				2 168
TBNO Invest	21/12/2018	205 417	100,00%	5 165	1 668			6 833
HDS	28/03/2019	7 741 935	22,25%				11 999	11 999
Goove	12/06/2019	22	10,00%		50			50
Streetlab	02/07/2019	634 328	17,00%		850			850
Groupe Arcade VYV	10/07/2019	113 936	52,04%		33 807			33 807
VYV Protection Avenir	23/07/2019	60 000	63,16%		6 000			6 000
PASS	30/07/2019	560	100,00%		85			85
HM-VYV Innovation	11/10/2019	45 660	50,00%		4 566			4 566
Chorum Conseil	28/11/2019	14 647	97,00%		832			832
Total				54 343	60 752	-1 652	42 032	155 475

2.3.2 Autres titres immobilisés – Prêts

En k€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Intérêts courus	Total
Obligation Convertible en Action - EP	4 200		4 200	238	4 438
Prêt - EGAS	4 500	-3 600	900	33	933
Total	8 700	-3 600	5 100	271	5 371

- L'obligation convertible en action est assortie d'une prime de non-conversion, due par l'émetteur (par prudence, celle-ci n'a pas été comptabilisée)
- Le prêt de 4.500 k€ avec EGAS, a été déprécié à hauteur de 3.600 k€, correspondant au montant d'abandon de créance consenti le 17 mars 2020.

2.3.3 Créances

En k€	31/12/2019
KRG	2557
GOOVE	400
Autres	13
Total	2 970



Les créances envers KRG et GOOVE correspondent à des avances en comptes courant conformément aux conventions signées entre les entités et VYV INVEST.

Les autres créances correspondent aux intérêts courus des avances consenties à KRG et GOOVE.

2.3.4 Fonds propres

En k€	31/12/2019
Capital	202 044
Report à nouveau	0
Résultat	-17 618
Total	184 426

Le capital est composé de 2.020.445 actions pour une valeur nominale de 100 €.

2.3.5 Dettes

En k€	Montant
Exploitation	582
Dettes fiscales	1 174
Total	1 756

- Les dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an et correspondent à de la sous-traitance auprès de l'UMG Groupe VYV.
- Les dettes fournisseurs sont payées à 30 jours, fin de mois.
- Les dettes d'exploitation intègrent les factures non parvenues pour 18 k€ et correspondent aux honoraires CAC conformément à la lettre de mission.
- La dette fiscale d'un montant de 1.175 k€ correspond à l'Impôt sur les Sociétés du au titre de l'exercice.

2.3.6 Dettes sur immobilisations

En k€	Montant
HDS	3 870
VYV Protection Avenir	3 000
Total	6 870

Les dettes sur immobilisations concernent le capital souscrit non appelé pour les 2 entités HDS et VYV Protection Avenir.



2.4 Notes sur le compte de résultat

2.4.1 Compte de résultat

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 17.619 k€.

En k€	31/12/2019
Chiffre d'affaires	0
Frais généraux	-712
Impôts et taxes	0
Charges de personnel	0
Dotations d'exploitation	0
Résultat d'exploitation	-712
Résultat Financier	-19 833
Résultat Exceptionnel	4 100
Impôts sur les sociétés	-1 175
Résultat net	-17 619

2.4.2 Résultat financier

En k€	31/12/2019
Intérêts comptes courants/prêts	285
Dividendes	195
Dotations (-) / Reprises (+) de provision	-20 282
Autres charges	-31
Résultat financier	-19 833

- Les intérêts des comptes-courants portent sur les avances consenties à GOOVE, KRG et EP ainsi que le prêt accordé à EGAS.
- Les dividendes ont été versés par EGAMO (177 k€) et HDS (18 k€) au titre des exercices clos au 31/12/2018.
- Il s'agit des provisions pour dépréciations des titres de participation pour un montant de 16.682 k€ ainsi qu'une dépréciation du prêt accordé à EGAS pour 3.600 k€.
- Les 30 k€ de charges financières correspondent aux intérêts de l'avance consentie par l'UMG Groupe VYV.

2.4.3 Résultat exceptionnel

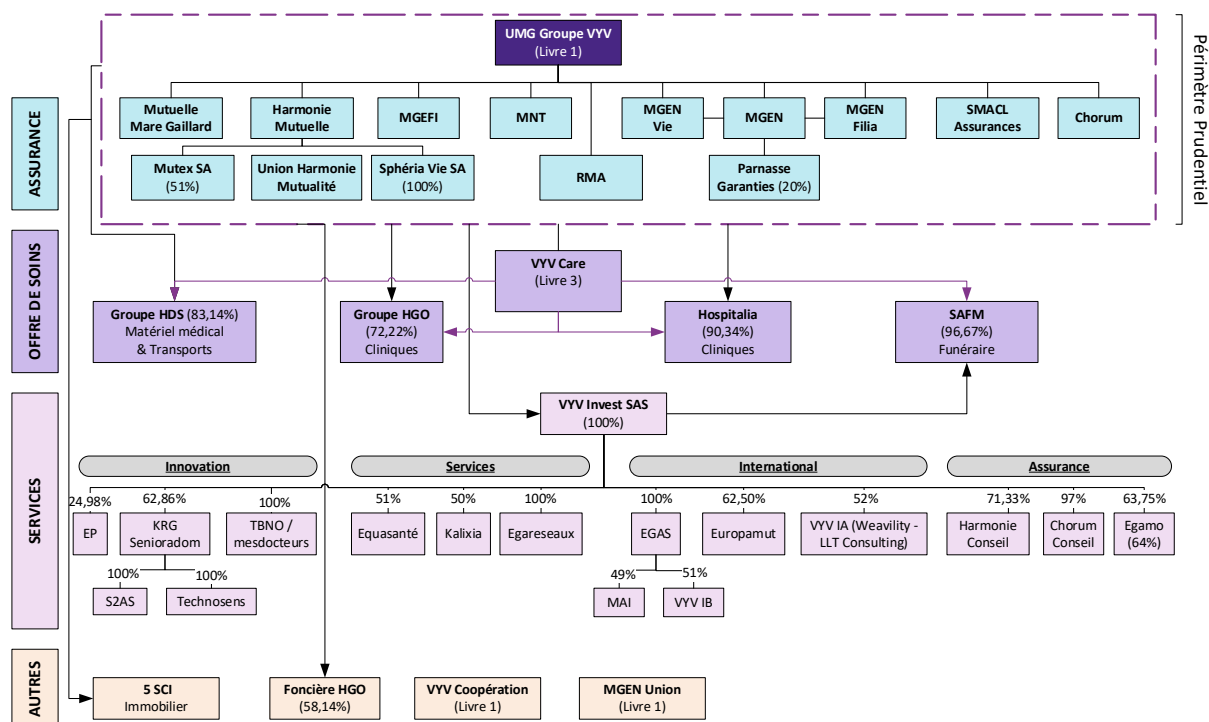
Le résultat exceptionnel enregistre le produit de la vente des titres Vigéo (5.752 k€), dont la valeur nette s'élevait à 1.652 k€ ; soit une plus-value de 4.100 k€.



2.5 Éléments complémentaires

2.5.1 Périmètre de combinaison

VYV Invest fait partie du périmètre de consolidation du Groupe VYV dont le schéma est présenté ci-dessous :



2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour ce 1^{er} exercice, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 18 k€ TTC au titre du contrôle légal des comptes sociaux de la SAS VYV INVEST.

2.5.3 Evènement post-clôture

2.5.3.1 Covid-19

L'épidémie du coronavirus "covid-2019" se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. Cette épidémie et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice, qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019, dans la mesure où VYV INVEST ne se trouve pas en situation d'absence de continuité d'exploitation.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et ses conséquences ne sont pas encore connus à la date d'établissement du présent rapport, mais pourraient entraîner des baisses de valeurs des sur les actifs immobilisés.

Par ailleurs, VYV INVEST a décidé de soutenir la trésorerie d'éventuelles participations impactées, à hauteur de 6 M€ maximum, en complément et après épuisement des autres solutions mobilisables par les sociétés concernées.



2.5.3.2 Prises de participations

- Souscription au Fonds PSL-ELAIA, (décision de CA VYV INVEST du 10/12/2019) avec engagement maximum de 2M€, et premier appel de fonds en janvier 2020 pour 300 k€.
- Souscription du Fonds SERENA III à hauteur maximum de 10 M€ en mars 2020
- Rachat des titres de KRG Corporate entre mars et avril 2020, de sorte que VYV INVEST en devient l'associée unique.

2.5.3.3 Avances en comptes-courant

- Avance en compte courant de 19,16 M€ consentie à EGAS en mars 2020 pour le rachat de titres VYV IB et le soutien à MAI.
- Mise en place d'une nouvelle avance en compte courant de VYV INVEST à KRG Corporate dans le cadre du projet Téléassistance (avril 2020) d'un montant maximum de 9,4M€.